

# Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 105

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255934>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les incarcère de force comme ayant commis un crime! Et comme, du point de vue de l'hygiène qui nous occupe en ce moment, le but essentiel est de circonscrire et de diminuer les causes et les chances de maladie, les avantages du système scandinave ne peuvent manquer de frapper quiconque connaît tant soit peu la mentalité humaine. Cette inspiration se retrouve, chose à relever en Italie, où vivent côte à côte le système réglementariste municipal et le système gouvernemental du dispensaire libre institué depuis 1907. Les dispensaires sont organisés avec le concours du département de l'intérieur et les médecins doivent y soigner gratuitement et sans distinction aucune toutes les personnes atteintes de maladies vénériennes qui s'y présentent. Là est le triomphe du régime libre, puisqu'aucune disposition coercitive n'existe, comme contraire à la liberté et à la dignité de la personne humaine, et que ne vont au dispensaire que les personnes qui le veulent bien.

Les résultats sont extrêmement intéressants à étudier et à comparer à ceux qu'obtient le régime réglementariste. Les statistiques de Christiania, où le système de la notification fonctionne depuis 1887, donc depuis un laps de temps suffisant pour permettre des déductions, sont en tout cas probantes. Car, bien que la population ait triplé de 1876 à 1911, ce qui devrait causer l'élévation du taux de la morbidité vénérienne, on peut constater au contraire que la proportion des syphilitiques, qui était de 53 % en 1876 est tombé à 22 % en 1911, et, pour les trois maladies vénériennes prises en bloc, la proportion de 1,28 % en 1876 est descendue à 0,96 % en 1911. Plus récentes, les statistiques de Copenhague sembleraient devoir prouver le contraire parce qu'aussitôt le système abolitionniste introduit, on constate un accroissement des cas de morbidité vénérienne: mais le même fait s'est produit à Christiania sitôt après l'entrée en vigueur de la notification et résulte simplement de ce que la suppression de la police sanitaire, la prééminence donnée au dispensaire gratuit, ont amené un grand jour des cas auparavant traités secrètement et échappant ainsi à la déclaration. Or, n'est-il pas dans l'intérêt de la santé publique que le plus grand nombre possible de malades soient connus et soignés? — Des statistiques suédoises et prussiennes comparées montrent que, pour l'ensemble de ces deux pays, la proportion de la syphilis est de 3,6 en Suède contre 5,1 en Prusse, et celle de la gonorrhée de 5,4 en Suède contre 9,9 en Prusse. Dans l'armée anglaise, qui fut un certain temps, on le sait, soumise aux fameux C. D. A. (*Contagious Disease Acts*) contre lesquels lutta Joséphine Butler, les chiffres sont également frappants: la proportion des recrues refusées pour cause de syphilis oscillait pendant la période de la réglementation de 1,07 à 1,63 %, et a passé sous le régime abolitionniste de 0,81 à 0,18 %. Soit en chiffres absolus, alors qu'en 1871, 593 recrues sur 36.000 étaient refusées, en 1911 89 l'étaient sur 48.000. Et il est extrêmement curieux de voir descendre rapidement le taux du pourcentage des cas de syphilitiques entre 1886, date de l'abolition des C. D. A., et 1911, date où fut établie cette statistique: ce sont d'une année à l'autre de véritables bonds<sup>1</sup>. Enfin, à Zurich, où les maisons de tolérances ont été interdites en 1897, mais où l'on a agi, selon M. Flexner, beaucoup moins énergiquement qu'en Scandinavie, les rapports des dispensaires accusent, l'année de la suppression de la réglementation, 483 cas pour une popu-

<sup>1</sup> M. Flexner relève cependant que l'armée britannique recrutée pour toute cette période d'avant la guerre par enrôlement ne représentait pas, comme les armées continentales, toute la jeunesse masculine de la nation, où les bons éléments neutralisent les mauvais — en matière de statistique tout au moins! mais se recrutait parmi des aventuriers, des délinquants chez lesquels se manifeste justement une très forte proportion de morbidité vénérienne.

lation de 140.000 habitants, et après quatorze ans de régime abolitionniste 392 cas annuels pour une population de 195.000 habitants. Un simple calcul de pourcentage montrera comment marche de pair avec la suppression de la réglementation la diminution de la morbidité vénérienne. Et ainsi disparaîtra l'illusion dangereuse qui attribue à l'égard des maladies vénériennes l'activité au système réglementariste et la passivité au système abolitionniste, alors que — ainsi que le résume avec netteté M. Flexner, la réglementation revient à ce que la police s'occupe d'une très petite proportion des maladies vénériennes, tandis que l'abolition signifie que les autorités sanitaires tentent avec énergie d'en atteindre un nombre de plus en plus considérable.

(A suivre.)

E. Gd.



## Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

### Nouvelles des Sections.

BERNE. — La Section bernoise a repris son travail en déployant une propagande active pour que les femmes exercent leur nouveau droit de vote ecclésiastique. Mme Gerber leur expliqua en conférence publique que c'est un devoir de conscience pour les femmes de veiller au bien de leur Eglise autant que les hommes, et que les nominations des anciens et des pasteurs leur étant confiées, elles devaient user largement de ce droit. Comme sept anciens d'Eglise étaient à nommer le dimanche 26 septembre, nous fîmes déposer un appel et une explication exacte sur la marche de la votation dans chaque boîte aux lettres de la commune en question. Le résultat fut bon: 331 bulletins de femmes et 81 bulletins d'hommes tombèrent dans les urnes. — Le 30 septembre nous eûmes l'immense plaisir d'entendre une conférence pleine d'entrain et palpitante d'intérêt de Mlle Gourd sur: *La femme pasteur* (conférence que nous recommandons chaudement à toutes les sections). Le public, pas très nombreux malheureusement, était un public choisi. Deux pasteurs de la ville avaient répondu à notre invitation et prirent la parole. Comme ils se trouvent être aux deux extrêmes de l'échelle féministe, ils fournirent matière à une discussion très animée et intéressante. — Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement Mlle Gourd de son infatigable zèle et de sa bonne volonté de se mettre toujours au service des sections qui ont besoin d'elle!

A. L.

### A travers les Sociétés féminines

Genève. — XVII<sup>me</sup> Assemblée de l'Espoir. — Du 22 au 24 septembre se réunit dans notre ville le Congrès international de l'Espoir, société d'abstinence pour la jeunesse. Des délégués vinrent de France (groupes de Paris, de Lyon et du Nord) et des cantons romands. L'œuvre commencée en Belgique a été presque anéantie par la guerre, aussi ce pays ne put-il, cette fois-ci, nous envoyer de représentant. Après un intervalle de sept années — les deux derniers Congrès s'étaient réunis à Genève en 1911 et à Lausanne en 1913 — chacun était heureux de reprendre le contact avec ses collègues et d'étudier diverses questions importantes. Les séances administratives prirent, forcément, une grande place. Parmi les travaux d'intérêt plus général, citons une causerie très documentée et très concluante du docteur H. Oltramare sur *l'alcool en thérapeutique*, puis celle de M. Nick, pasteur à Lille, sur *l'enfant d'après guerre*. Le niveau moral, dans les régions envahies en particulier, s'est fortement affaibli au cours de la guerre. Le mensonge, le vol sont devenus trop habituels, et il faudra des efforts prolongés et des méthodes de travail renouvelées pour arriver à replacer la jeunesse en face de l'idéal dont les circonstances l'ont trop éloignée. L'Espoir peut, par ses principes et ses méthodes, mieux que d'autres entreprendre cette tâche. — *Quel sera, dans la reconstruction du monde tel que nous voudrions le voir sortir du chaos actuel, le rôle de la section d'Espoir?* Mlle Studer, de Lyon, en un exposé clair et pratique, esquisse ce qu'est l'Espoir: instrument merveilleux pour faire pénétrer les convictions antialcooliques et chrétiennes, par le moyen des enfants. Membres d'une société, ils ont conscience de leur responsabilité et se préparent à devenir des citoyens fidèles à leurs devoirs, après avoir passé dans les sections aînées qui continuent l'œuvre des sections d'enfants. — Une soirée familière réunissant environ 350 jeunes gens et jeunes filles abstinents — les aînés de l'Espoir — et une prédication de M. le professeur Fulliquet, à Saint-Pierre, complétèrent le programme de ces journées.

S. A.